



AGENCE
INTERCALAIRE

Appel à candidatures - Projet intercalaire du 169 avenue des Minimes

à partir de décembre 2024



Lancement d'un nouveau site Intercalaire aux Minimes !



Environ 7 700 m² de locaux d'activités en bon état et agréables à la sortie du métro Barrière de Paris pour accueillir et soutenir prioritairement des dynamiques portées par des acteurs :

- **artistiques et culturels**
- **liés à l'urbanisme, à l'architecture et à la co-construction d'une ville désirable et inclusive**
- **du réemploi : bâtiment, cinéma / spectacle vivant / art moderne, matériel de sport, matériel médical**
- **du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire**



Lancement d'un nouveau site Intercalaire aux Minimes !



Des types de locaux variés et complémentaires :

- **+ de 2 000 m² de bureaux** (à partir de 17 €HT /m²)
- **+ de 1 400 m² d'ateliers** (à partir de 7 €HT /m²)
- **+ de 1 500 m² de stockage** (à partir de 5€HT /m²)
- **+ de 2 000 m² d'espaces communs**
- **Des espaces extérieurs pour profiter des beaux jours**
- **Une centaine d'emplacements de stationnement**





AGENCE
INTERCALAIRE

Une situation géographique exceptionnelle

Transports en commun

- Métro ligne B : station Barrière de Paris à quelques pas, 7 minutes de trajet jusqu'à Jean-Jaurès
- Bus : 15, 27, 29, 41, 110

Vélo : accessible par de nombreuses pistes cyclables

Voiture

- proximité d'un accès à la Rocade
- parking d'une centaine de places extérieures



Rejoignez un projet intercalaire



La **difficulté d'accès à des locaux** représente souvent un **frein majeur** pour le développement d'une activité. L'Agence Intercalaire propose d'apporter une réponse à ce besoin en proposant des locaux à des **tarifs accessibles**.

Dans ce véritable **lieu d'expérimentation et de rencontre**, nous souhaitons accueillir et soutenir prioritairement des dynamiques portées par des acteurs :

- **artistiques et culturels**
- **liés à l'urbanisme, à l'architecture et à la co-construction d'une ville désirable et inclusive**
- **du réemploi : bâtiment, cinéma / spectacle vivant / art moderne, matériel de sport, matériel médical, etc.**
- **du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire**
- **en lien avec les habitant.es et acteurs du quartier !**



Les rôles de l'Agence Intercalaire



- **Aménagement, entretien du site et gestion technique**
- Animation du **projet collectif**
- Organisation de **moments de rencontre et animation** permettant de favoriser les **échanges au sein du lieu et avec le quartier**.
- Accompagnement de la création du **nom, de l'identité visuelle et de la signalétique** du site
- Organisation de **chantiers participatifs**



Espaces et conditions tarifaires



Tarifs (asso, ESS et auto-entreprise, majoration de 50% pour les autres) :

- Bureau + : entre 17 € et 19 € HT /m² /mois
- Bureau partagé : 8 m² minimum, 160 € HT /mois pour un poste fixe

La location de bureaux + ou partagés permet l'accès gratuit à des salles de réunions et de visios (gratuit pour des locations chaque mois jusqu'à un montant de location équivalent à 12% de votre redevance mensuelle donc en général largement suffisant)

- Bureau d'appoint : entre 11 € et 13 € HT /m²/mois
- Atelier : entre 7 € et 9 € HT /m² /mois
- Atelier partagé : 8m² minimum, 90 € HT /mois pour un poste fixe
- Espace de stockage : 5 à 7 € HT /m²/mois
- Place de parking dédiée : 50 € HT /mois

Les tarifs bureau +, bureau partagé, bureau d'appoint et ateliers comprennent les fluides (abonnements et consommations eau, électricité et gaz) et l'accès aux espaces communs de type tisaneries, cuisine et salle repas.



En bref

- Un lieu situé à la sortie du Métro Barrière de Paris (Ligne B) et desservi par de nombreux bus
- **Plus de 5 000 m²** de bureaux, ateliers et stockage à louer
- De nombreux **espaces communs**
- Des **prix accessibles**
- Disponible dès **décembre 2024 et pour une durée indéterminée**





AGENCE
INTERCALAIRE

Conditions d'accès

- Vous avez l'intention de **contribuer à la dynamique du lieu**
- Vous intégrez la **dimension temporaire** du projet
- Vous avez **les capacités** de contribuer financièrement aux charges du lieu



Alors venez visitez !



Le calendrier

- **Dates des prochaines visites et inscription :**
-> [Formulaire d'inscription aux visites](#)
- Les candidatures initiales se feront **jusqu'au 4 décembre à 17h**
-> [Formulaire de candidature](#)
- Les réponses seront données à partir du **5 décembre pour un emménagement possible dès le 9 décembre !**
- **Par la suite nous organiserons régulièrement d'autres visites et validerons au fil de l'eau les candidatures.**



En savoir plus...

Avant l'occupation

Quelles sont les pièces à fournir avant mon entrée dans les locaux ?

Avant d'entrer dans vos locaux, nous signerons une convention d'occupation. Pour cela, nous aurons besoin de votre attestation d'assurance (risques locatifs et risques liés à votre activité professionnelle) permettant de garantir des responsabilités liées au local et votre responsabilité civile d'exploitation.

Qui peut signer un contrat pour l'occupation d'un local ?

Une personne physique avec une activité professionnelle validée par un numéro d'enregistrement ainsi qu'une personne morale peuvent signer un contrat avec l'Agence Intercalaire.

Dans quelle mesure puis-je transformer mon espace de travail ?

Vous pouvez transformer votre espace de travail à vos frais après validation des travaux en question et dans le respect des conditions fixées dans les conventions d'occupation.



En savoir plus...

Pendant l'occupation

Quel est le fonctionnement du lieu ?

L'Agence Intercalaire assure la gestion des espaces et la coordination générale.

Existe-t-il des espaces partagés ?

Oui, vous aurez accès à une cuisine commune ainsi qu'à des salles de réunions (nombre d'accès limité par mois).

Qu'est-il prévu pour l'entretien des parties communes ?

Le nettoyage des parties communes est pris en charge. Le nettoyage de vos locaux reste à votre charge.

Comment mon local est-il sécurisé ?

La sécurisation de votre local se fait par clé, dont vous devrez nous fournir un double. Selon le local, l'installation d'une serrure peut être à votre charge. En aucun cas nous accèderons à votre local sans que vous en soyez prévenu·e et dans tous les cas uniquement pour des raisons techniques.

Sera-t-il possible d'y domicilier ma société ou mon association ?

Non, il n'est pas possible de domicilier votre société ou association à cette adresse, car nous ne signerons pas ensemble de bail commercial.



En savoir plus...

Fin de l'occupation



Puis-je rompre mon contrat en cours d'occupation ? Y a t-il un préavis ?

Vous pouvez rompre le contrat en cours d'occupation en respectant le préavis fixé dans votre convention d'occupation.

Je souhaite rester pendant toute la durée du projet, comment suis-je informé de sa fin ?

La convention signée avec le propriétaire des lieux prend fin 15 janvier 2026. Si l'occupation peut être prolongée, nous en informerons les occupants au plus tôt.





AGENCE
INTERCALAIRE

AGENCE INTERCALAIRE

contact@agence-intercalaire.com

www.agence-intercalaire.com



@agence.intercalaire



@agenceintercalaire



Version 02.2022 - Photographies © Agence Intercalaire

La reproduction ou l'utilisation du contenu de cette présentation n'est pas autorisée sans autorisation préalable de l'Agence Intercalaire.